

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS DES RESSORTISSANTS ULTRAMARINS EN
HEXAGONE - (N° 2879)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Sanquer, Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Bodart, M. Bruneau, M. Castellani,
M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Huwart,
M. Lenormand, Mme Létard, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, M. Serva,
M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
